



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE L'HOMME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2021 – 71

SEANCE DU 10 JUIN 2021

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 03 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à Plazac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

Nombre de conseillers en exercice : 45 Présents : 37 Votants : 42

Présents : ARAYE Anne-Gaëlle, BAUDRY Françoise, BAUDRY Josette, BENAGLIA Sandrine, BOUYNET Michel, CAILLAT Gérald, CARBONNIERE Joël, CHEYROU Philippe, CIBERT Michèle, CROUZEL Denis, DAUMAS CASTANET Isabelle, DELMAS Roland, DELTREUIL Laurent, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, DUPUY Valène, GARRABOS Christian, GAUTHIER Florence, GENESTE Yolande, GEOFFROID Vincent, LABADIE David, LABROUSSE Chantal, LAGARDE Philippe, LAPORTE Dominique, LEFEBVRE Bernard, LEONIDAS Serge, LESPINASSE David, MARIN Francis, MARTY Raymond, MATHIEU Laurent, PERARO Thierry, ROGER Anne, ROUSSEAU René, SIMON Jean Paul, TEILLAC Christian, VIGNAL Joëlle, VINCIGUERRA Jacques.

Absents, Excusés : CHABRERIE Juliana, COLOMBEL Sylvie, CROUZET Bernard, CARBONNIERE Jacques, CROUZET Bernard, DELTEIL Dorothée, PEIRO Marie-France, FONTALIRAN Nathalie, MANET-CARBONNIERE Nathalie.

Pouvoirs : CARBONNIERE Jacques à BAUDRY Josette CHABRERIE Juliana à BENAGLIA Sandrine, COLOMBEL Sylvie à Philippe LAGARDE, FONTALIRAN Nathalie à LAGARDE Philippe, PEIRO Marie-France à TEILLAC Christian.

Secrétaire de séance : BAUDRY Josette

Objet : Participation à la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur le Président expose à l'assemblée que par délibération du 18 septembre 2014, la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme a délibéré pour aider à lutter contre la prolifération des frelons asiatiques en apportant une participation financière pour l'enlèvement des nids.

Il explique qu'il avait alors été décidé d'allouer une aide à hauteur de 40 % sur le coût de l'enlèvement des nids sur le territoire des 26 communes composant la vallée de l'Homme, en précisant que cette aide serait directement versée au prestataire de service sur présentation d'un justificatif comptable. Le Président propose d'augmenter cette participation à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

AR Prefecture

024-200041168-20210610-202171-DE

Reçu le 21/06/2021

Publié le 21/06/2021

~~Accepte la participation de la Communauté de communes à hauteur de 50 % du coût de destruction / d'enlèvement des nids de frelons asiatiques~~

Précise que cette participation sera versée aux prestataires sur présentation d'une facture à l'intitulé de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

Propose aux communes de délibérer sur la prise en charge restante à hauteur de 50 % pour une harmonisation des pratiques et une lutte plus efficace contre la prolifération du frelon asiatique.

Fait à Plazac, le 10 juin 2021
Le Président, Philippe LAGARDE

Communauté de Communes
de la Vallée de l'Homme

